



Question sur la propriété industrielle/intellectuelle

Par **SURMULOT**, le **09/03/2013** à **19:45**

Bonjour tout le monde! rnrnNouveau venu, 31ans, de Creteil dans le 94. Graphiste 3D, rnrnet en ce moment en pleine création d'activité. Mon projet rnrnest super bien avancé grâce à Dieu, et une question rnrnESSENTIELLE me vint en tête, j'explique:rnrnMon activité serait de fabriquer des figurines de rnrncollection de personnages déjà existants: Dessins rnrnanimés et jeux vidéos. Le truc, c'est que ces personnages rnrnsont donc protégés, du moins le titre de "l'ouvrage" dont rnrnils font partie, est protégé...On va prendre l'exemple de rnrn**Tintin et Milou**...Etant graphiste 3D axé sur la création rnrnde personnages, j'ai fais le personnage de **Tintin** mais rnrnavec des traits "humains", et non pas les traits "BD" rnrnqu'il a, à la base...Evidement, avant de commercialiser, rnrnje contacterais les propriétaires de la marque "**Tintin et rnrnMilou**" pour acquérir les droits/la licence et pouvoir rnrnvendre du **TINTIN ET MILOU**. Je me dis que si ils refusent rnrnde me céder la licence pour telle ou telle raison, et rnrnqu'ils "s'emparent" de mon idée, et qu'ils font "eux même" rnrndu **TINTIN ET MILOU** avec des traits + humains, est ce qu'il rnrnest possible de déposer "mon idée" malgré que ce soit leur rnrnpersonnages? Et est ce de la propriété intellectuelle? rnrnArtistique? Industrielle (je doute)? S'il vous plait, si rnrnvous pouviez m'aider, je vous en serais reconnaissant...rnrnMerci de m'avoir lu [smile3]

Par **SURMULOT**, le **09/03/2013** à **21:32**

PS: TINTIN ET MILOU n'est qu'un exemple, je ne compte pas faire du TINTIN ET MILOU...De +,je souhaite préciser que je ne souhaite pas m'approprier l'oeuvre ou les personnages que je vais "adapter", car je n'y arriverais pas même si je le voulais... c est juste pour proteger mon

"idée"...voilà, je tenais a faire cette précision :)